



Flash informations Pour les habitants de Molandier

Novembre / Décembre 2023

Le mot du Maire

Le conseil municipal poursuit la réalisation de son programme pour permettre aux habitants, aux plus jeunes aussi, de bien vivre dans notre commune. Dans ce cadre, nous venons de réaliser, avec l'entreprise Loisir Diffusion, l'aire de jeux, dont je vous parle depuis déjà quelque-temps.

Les travaux ont débuté en octobre et les jeux sont en place. Reste à faire les aménagements annexes comme une clôture, une table de jeux destinée aux adolescents et adultes.

Je tiens à remercier « l'équipe projet » composée de Christine, Isabelle et Caroline pour leur investissement à mes côtés.

Ensemble nous avons pu constater, avec plaisir, que des enfants et leurs parents s'étaient déjà appropriés les lieux.

Au printemps 2024, nous aurons l'occasion de nous retrouver tous ensemble pour son inauguration officielle.

Je souhaite aux enfants une bonne récréation et des sensations, et à leurs parents ou grand parents, de profiter de les voir jouer en toute liberté et sécurité.

Le Maire, Olivier JULLIN



Informations de la mairie

1/ A l'attention des propriétaires d'animaux de compagnie

Les élus sont régulièrement interpellés ou constatent des nuisances en lien avec nos amis les animaux de compagnie. Ces derniers temps, il s'agit plus particulièrement de déjections canines sur l'espace public et de nuisances sonores liées aux aboiements de chiens.

Les élus rappellent que la bonne gestion des animaux par leur propriétaire est un gage du bien vivre ensemble et de relations sociales apaisées.

Plus largement, la commune de Molandier est pourvue d'un guide du bon voisinage. Celui-ci rappelle les règles du vivre ensemble. Il est disponible à la mairie ou sur notre site internet.

Extrait du guide sur les deux points évoqués ci-dessus:

« - Les déjections canines ou crottes de chiens :

Le plaisir de se promener dans le village dépend pour beaucoup de la propreté de ses trottoirs et espaces publics. Quoi de plus désagréable que de marcher, les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines. Très négatives pour l'image de notre commune, les crottes sont aussi coûteuses pour la collectivité, dangereuses pour les piétons et inacceptable en termes d'hygiène et de santé publique.



Toutes ces nuisances peuvent être résolues par le simple nettoyage par le propriétaire du chien. Pensez-y !

Ce que dit la loi : article 10 de l'arrêté municipal du 23 février 2018 : Toutes déjections d'animaux de compagnie sur le domaine public sont interdites. S'ils ne récupèrent pas les besoins de leurs chiens, les contrevenants sont passibles d'une amende de 38 euros pouvant s'élever à 150 euros en cas de récidive. »

« - Les nuisances sonores liées aux aboiements.

Les aboiements intempestifs des animaux sont de nature à troubler la quiétude du voisinage par leur intensité, leur répétition et leur durée. Ces bruits sont difficilement supportables. Pourtant la bonne volonté des propriétaires suffirait souvent à diminuer, voire supprimer ces aboiements..... Il existe des colliers anti aboiements tout à fait inoffensifs. Les aboiements peuvent aussi être traités par un vétérinaire.

Ce que dit la loi : Il s'agit d'un bruit de comportement régi par l'article 1334-31 du code de la santé publique. L'article 1385 du code civil fait état de la responsabilité du propriétaire dans les nuisances commises par son chien. »

2/ Portrait agricole de Molandier

Molandier est une commune rurale où l'activité agricole tient une place à part dans l'aménagement du territoire et la vie économique.

Lors du second salon des communes et des territoires de l'Aude qui a eu lieu à Carcassonne en octobre 2023, le maire a eu l'occasion d'échanger avec la chambre d'agriculture sur les chiffres clés de l'agriculture à Molandier. Nous vous livrons ces informations dans le tableau ci-dessous.

Portrait agricole de MOLANDIER (chiffres 2020)		
Orientation technico-économique	Céréales	Dans cette colonne les données pour l'Aude
Nombre d'exploitations agricoles	12	6103
Evolution du nombre d'exploitation agricole depuis 2010	- 7	- 1 172 soit -16 %
Surface agricole utilisée en ha	1492	215568

Dont céréales, oléo-protéagineux	1083	66 442 soit 31 %
Dont pairies	231	67 354 soit 31 %
Evolution de la SAU depuis 2010	-2 %	- 8 428 soit -4 %
Nombre total d'animaux en équivalent Gros bétail (UGB)	192	40327
Équivalent temps plein	12	8315
Production brute standard en millier d'euros	1012	566962
Surface en agriculture biologique	256 soit 17 %	65 357 soit 30 %

3/ Urbanisme : Panneaux photovoltaïques sur les toitures des habitations et annexes pour répondre aux besoins énergétiques des habitants

En matière d'urbanisme la pose de panneaux photovoltaïques sur une toiture doit faire l'objet d'une **déclaration préalable (DP) en mairie**. Celle-ci donne lieu, après instruction, à une autorisation (ou plus exactement, pour les puristes en droit, à une opposition ou une non opposition à déclaration).

1/ Dans le périmètre de l'Église

Dans le périmètre de 500 m autour du clocher mur et du portail de l'église paroissiale, l'autorisation est conditionnée à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (service de l'UDAP 11).

Dernièrement, le maire a demandé à l'Architecte des Bâtiments de France de clarifier ses critères pour permettre une meilleure compréhension des avis émis par son service sur ce type de dossier.

Ainsi, des projets peuvent être accordés s'ils tiennent compte:

- du Guide des Capteurs solaire du département de l'Aude, disponible sur le site de la préfecture. <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Environnement-et-Developpement-durable/Energies-Renouvelables/Energie-Solaire/Capteurs-Solaires>

- de l'instruction du 9 décembre 2022 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables : instruction des demandes d'autorisation et suivi des travaux d'implantation de panneaux solaires.

Ces deux documents sont à votre disposition en mairie ou sur le site internet de la commune.

2/ Sur le reste de la commune, hors du périmètre

Il n'y a pas de contrainte particulière pour les installations de faibles puissance, hormis de déposer une DP. Cependant, les élus insistent sur le fait qu'une intégration paysagère est toujours à rechercher.

Pour plus d'information contacter la mairie

Vue des associations de la commune

Club de Pétanque



Félicitations à l'équipe de pétanque, pour sa brillante deuxième participation à la coupe des clubs. En effet, l'équipe "open" accède à la division 2 et est arrivée en demi-finale .

Bravo à : Mika (le coach), Alexis, Didier, Antoine, Jean-Pierre, David, Christophe, Fabienne, Sébastien et Alain pour son soutien .

Cette année nous avons aussi engagé une équipe féminine. Qui si elle ne s'est pas qualifiée, a néanmoins bien figuré, terminant en milieu de tableau .

Elles ont su grâce à leur niveau de jeux et leur fair-play, s'attirer le respect et la sympathie de leurs adversaires. Bravo à: Cécile, Elisabeth, Henriette, Monique, Sylvie et Fabienne.



AFM TELETHON **BET9** 2023
MARCHE POUR LA SAINTE

DATE
10 décembre

LIEU
Molandier
à la salle des fêtes

MATIN :
Randonnée : 2 parcours
- 1 km
- 6 kms/300 (dénivelé : 120 m)
Accueil : 9 h30 autour d'un café
Départ : 10 h

APRES-MIDI :
Concours belote
Inscriptions : 14 h30

ORGANISATION :
Comité des fêtes de Molandier en lien avec AFM Téléthon Ardèche

TARIFS :
Marche : 2 €
Belote : 4 €

PARTENAIRES :
Françoise Schreck
Sylvie Mouy
10 Vins Maîtres
Ludot Noëloux

Mobiliser vos amis à l'ENTOURAGE

RENSEIGNEMENTS :
06 86 42 26 67 ou
07 81 01 72 41

Merci pour votre participation

Logo ne peut être utilisé sans la note précédente

Téléthon

Marcher (ou courir !) pour le Téléthon. Rendez-vous le dimanche 10 décembre à la salle des fêtes à partir de 9h30.

Affiche sur notre site <https://mairie-molandier.fr>